

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE ROYAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU, membres élus

Mme Françoise BAUDE, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

M. Rolland BOIVENT donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Absents excusés :

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 23 octobre 2023

Membres en exercice : 17
Pour : 13

Membres présents : 11
Contre : 0

Nombre de votants : 13
Abstention : 0

N° 23-143

OBJET : RPA LE LOGIS-Affectation de résultat 2022

Suite à la réception du rapport relatif au compte administratif 2022 de la RPA LE LOGIS, établi par le Conseil Départemental, il est nécessaire de modifier la délibération n°23-085 du 22 juin 2023. Les recettes et les dépenses retenues par sections s'élèvent respectivement à :

FONCTIONNEMENT

Section Hébergement :

Recettes : **1 390 724,81 €**

Dépenses : **1 322 323,64 €**

Le résultat d'exploitation est excédentaire de : **68 401,17 €**.

En application des dispositions réglementaires et notamment de l'article R314-104 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le service propose l'affectation du résultat sur le compte 10687 « compensation des charges d'amortissement » s'établissant à **68 401,17 €**.

En conséquence, le budget prévisionnel 2024 ne reprendra aucun résultat.

INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Recettes : **34 610,58 €**

Dépenses : **34 147,68 €**

Résultat d'investissement 2020 :

462,90 €

Excédent reporté antérieur :

200 181,36 €

Excédent cumulé à reporter :

200 644,26 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- vu le rapport du Conseil Départemental,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la proposition du Conseil Départemental concernant le fonctionnement,
- d'affecter le résultat d'investissement comme suit : Compte 001 : **200 644,26 € (Recette)**

017-261700116-20231102-DEL-23-143-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Fait à ROYAN, le 2 novembre 2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 09/11/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 09/11/2023
Par délégation du Président
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration
le Président du CCAS,
Maire de Royan
Patrick MARENGO